



VALMEINIER

Séjour au ski

Départ le 16 janvier 2026 au soir

Retour le 24 janvier 2026 au soir

ALTER Paris XII vous propose un séjour pour la station de ski VALMEINIER au mois de janvier 2026. L'ensemble des prestations fournies sont détaillées dans le formulaire d'inscription.

Séjour du 17 janvier 2026 au 24 janvier 2026

Il est demandé aux participants de posséder leur carte d'identité ou leur passeport au moment du départ.

Chaque participant devra étiqueter ses bagages et sera responsable de ses biens.

L'inscription se fait uniquement via ce dossier dûment rempli et remis en mains propres aux responsables du séjour au sein du local d'ALTER PARIS XII ou par mail à alterparis12@gmail.com pour les paiements en ligne.

Les réservations ne sont pas possibles.

L'inscription n'est définitive qu'à compter de la remise du dossier complet dans la limite des places disponibles.

N'oubliez pas d'inscrire votre nom et prénom au dos des chèques ou dans l'objet du virement.

Les participants seront contactés via mail ou téléphone, il vous est donc demandé de nous fournir obligatoirement ces informations afin de pouvoir vous transmettre le plus facilement possible toute information relative au séjour.

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE AU SÉJOUR :

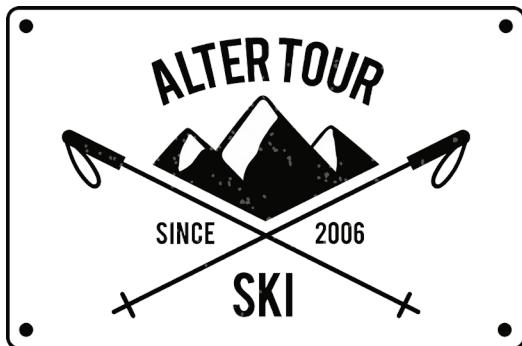
- Le présent dossier dûment rempli et **signé en deux exemplaires** : (bulletin d'inscription, clauses d'inscription) accompagné du paiement total.
- Une photocopie de la carte d'étudiant recto verso.
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour le règlement : **chèque(s) à l'ordre d'ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII** (possibilité de paiement en deux fois, voir les responsables du séjour pour les modalités) ou par virement. L'intégralité du séjour doit être réglée 30 jours avant le séjour.

Paiement par virement : via HelloAsso —> qr code



- Caution individuelle de 100 euros en chèque à l'ordre d'ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII pour le car (caution en cas d'absence de votre part dans le car ou pour dégradation du car) (inscrivez derrière votre chèque de caution votre nom et prénom ainsi que la mention « caution car »)
- Caution individuelle de 200 euros en chèque demandé au mois de décembre pour les appartements et les parties communes (inscrivez derrière votre chèque de caution votre nom et prénom ainsi que la mention « caution appartements »)

xx



VALMEINIER

Séjour au ski

Départ le 16 janvier 2026 au soir
Retour le 24 janvier 2026 au soir

BULLETIN D'INSCRIPTION (VEUILLEZ REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

NOM ET PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ANNEE D'ETUDES

ADRESSE COMPLETE

.....

TEL PORTABLE (OBLIGATOIRE) PERS. A APPELER EN CAS D'URGENCE :

EMAIL (OBLIGATOIRE)

ANTECEDENTS MEDICAUX :

Prix de base pour une personne

579 euros TTC

Incluant les prestations suivantes :

- Hébergement en appartements de 4 à 8 personnes
- 1 forfait remontées mécaniques 6 jours
- Location du matériel de ski (Pack Ski : chaussures + skis) gamme Eco
- Transport aller/retour en car grand tourisme
- Assurance TOUT COMPRIS (couvre le rapatriement) - Taxes de séjour

Options (Location de matériel 6 jours, prix TTC) : SKI ou SURF (entourez votre choix)

	Déduction ski	Eco Ski	Découverte Ski ou Surf	Sensation Ski ou Surf	Excellence Ski
Pack	-15€	0	+59€	+79€	+95€
Skis seuls		-15€	+50€	+65€	+83€

Option Casque : +30 euros

TOTAL à régler (chèque(s) à l'ordre d'ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII) €

Paiement en 1 / 2 chèque (s) / virement

Date(s) d'encaissement

SIGNATURE :

-
-
-

Fait à le

xx

ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII dite ALTER PARIS XII

01 56 72 60 32 - mail : alterparis12@gmail.com - site internet : alterparis12.fr

ALTER
PARIS XII



VALMEINIER

Séjour au ski

Départ le 16 janvier 2026 au soir

Retour le 24 janvier 2026 au soir

Clauses d'inscription du voyage au ski

(A rendre signées, accompagnées de la fiche d'inscription)

CONDITIONS D'ANNULATION :

- Avant 31 jours : remboursement des deux tiers du prix total
- Entre 30 et 20 jours avant le départ : remboursement à raison de 50% du prix total
- Entre 21 jours et le jour du départ : aucun remboursement

L'annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dont la date de réception déterminera la date d'annulation.

CLAUSES ADDITIONNELLES :

1. Les participants sont responsables du matériel loué (skis, casque...). En cas de perte ou de vol, ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.
2. Les organisateurs se réservent à tout moment la possibilité d'annuler le projet de séjour, auquel cas seul les frais engagés par les participants pour l'inscription seront remboursés.
- Le contrat est formé dès remise du dossier signé et du paiement. Les clauses sont donc immédiatement applicables même en cas de non encaissement des chèques.
3. Chaque participant prend part au séjour sous sa propre responsabilité civile (réparation des dommages causés à une chose ou à une tierce personne...) et pénale (obligation de répondre aux infractions commises et de subir la peine prévue par le texte qui le réprime : usage de stupéfiant, état d'ivresse sur la voie publique, vol...). Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des accidents ou des faits délictueux pouvant survenir aux participants, ou que ceux-ci pourraient occasionner aux tiers.
4. Les participants s'engagent à respecter le matériel et les locaux (chambres, salles communes....) mis à leurs dispositions. Le non-respect de cette clause engendrera l'encaissement de la caution. En outre, dans le cas d'éventuelles dégradations venant à dépasser le montant de la caution, ses occupants s'engagent à régler la différence auprès de l'auberge ou du lieu dégradé, ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII ne pouvant être tenue pour responsable.
5. Chaque étudiant s'engage à respecter son prochain (autres participants ou une tierce personne).
6. ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII interdit le bizutage ainsi que l'encouragement à la prise de substances illicites, l'alcoolisme excessif dans le cadre de son séjour.
7. Les services proposés par ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII, tels que la bagagerie mise à disposition des participants à l'arrivée et au départ du séjour, n'engagent en aucun cas sa responsabilité en cas de perte ou de vol.
8. L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser l'entrée du car à tout étudiant pouvant mettre en péril la sécurité d'autrui.
9. ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout participant qui violerait une ou plusieurs clauses de la charte ci-dessus.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

XX

ALTERNATIVE ETUDIANTE PARIS XII dite ALTER PARIS XII

01 56 72 60 32 - mail : alterparis12@gmail.com - site internet : alterparis12.fr

ALTER
PARIS XII